



Evolution des conditions de votre offre en vigueur au 18 avril 2023

Chère Cliente, cher Client,

Pour répondre aux évolutions des usages, Orange Bank attache beaucoup d'importance à adapter ses offres clients pour répondre à leurs attentes. Ainsi, pour votre parfaite information, et conformément à la réglementation, vous trouverez ci-après les principales évolutions sur le contenu et les tarifs de nos produits et services à compter du 18 avril 2023.

Seules les principales modifications apportées aux conditions générales et tarifaires Banque Au Quotidien (BAQ) et aux conditions générales des produits d'épargne sont présentées ci-dessous. L'intégralité des nouvelles conditions générales et tarifaires sont accessibles à tout moment sur notre site gbanque.com.

Dans le cas où vous n'accepteriez pas ces modifications, vous pouvez résilier par écrit, à tout moment et sans frais votre convention de compte. Sinon, ces modifications s'appliqueront à partir du 18 avril 2023.

Extrait des conditions générales Banque au Quotidien de l'offre Orange Bank avec Groupama

Réclamations

En plus des options disponibles, vous pouvez aussi contacter un expert, du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h (sauf contexte particulier), au 01 43 60 01 52 (appel non – coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

Virements

- **Le prélèvement et instruments assimilés (TIP)**

Le TIP est remplacé par un instrument de paiement conforme aux exigences SEPA. Il permet au Client de régler une facture en signant un mandat de prélèvement et en le renvoyant à son créancier, accompagné de ses coordonnées bancaires (RIB ou IBAN et le cas échéant BIC).

Moyen d'accès automatisés à distance

- **Objet du service et opération :**

Le Client d'Orange Bank dispose d'un ensemble de moyens d'accès automatisés à distance lui permettant d'obtenir tout renseignement et de gérer son ou ses comptes ouverts chez Orange Bank. Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de souscrire un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc).

Ce service comprend l'accès :

- par téléphone (Audiotel)⁽¹⁾,
- par l'application mobile GBanque
- par un navigateur Internet.

- **Accès au service :**

L'accès au service est possible à partir d'un téléphone à touches pour le service Audiotel⁽¹⁾ en composant le 01 43 60 01 52 (appel non surtaxé),

- en France métropolitaine : facturation selon les tarifs en vigueur de chaque opérateur,
- de l'étranger : selon la tarification d'un appel international en vigueur.

Informations consommateurs

Au 01 43 60 01 52 (appel non surtaxé) :

- les Conseillers du Service Clientèle vous répondent du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h (sauf contexte particulier),
- avec le Service 24h/24 - 7j/7 : vous consultez vos comptes sur le Serveur Vocal Interactif (sous réserve de disponibilité du service) ou (en dehors des heures d'ouverture du Service Clientèle) un interlocuteur prend votre message et vous êtes rappelé(e) par un Conseiller dès l'ouverture du Service Clientèle.

Dans votre espace client sur www.gbanque.com

Sur l'application mobile GBanque (sous réserve de disponibilité du service)

Dans votre agence de proximité auprès de votre interlocuteur habituel

(1) Sous réserve de disponibilité du service

Extrait des Conditions Tarifaires de l'offre Orange Bank avec Groupama

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Gratuit (permettant de recevoir des alertes push notification en nombre illimité)
Tenue de compte	Gratuit Si vous réalisez au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois. Sinon, 5 € par mois, soit, pour information, 60 € par an si les conditions ne sont pas respectées pendant une année entière ⁽²⁾⁽³⁾ .
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) (carte Standard)**	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)(carte Premium)	7,99 € par mois. Soit pour information 95,88 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Non disponible
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit ⁽⁴⁾
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement ⁽⁵⁾	Gratuit
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par le client lui-même: Gratuit Par un expert Orange Bank: 5,00 € ⁽²⁾⁽⁶⁾
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

** Carte à débit immédiat avec autorisation systématique sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant pas envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pensez à vérifier auparavant que votre solde disponible est suffisant.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire ⁽⁷⁾

- **Compte Sur Livret Astréa Plus ⁽⁸⁾** 1,50 %
- **Compte Sur Livret Astréa Épargne ⁽⁸⁾** 1,50 %

(2) La facturation ne s'applique pas pour les détenteurs de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière et les détenteurs du Service Bancaire de Base.

(3) Des frais de tenue de compte de 5€ par mois seront facturés au client si celui-ci ne réalise pas au moins paiement ou retrait par mois avant le dernier jour ouvré du mois de référence, avec sa carte Standard ou avec son service de paiement mobile. Le mois de référence doit être un mois entier (si le compte est souscrit le 15 octobre, aucuns frais de tenue de compte ne seront facturés au titre du mois d'octobre car il n'est pas entier). Les frais de 5 € sont prélevés au début du mois suivant le mois de référence. Ces frais ne sont pas facturés aux détenteurs de la carte Premium, de l'offre à destination des clients en situation de fragilité financière, du SBB ou d'une formule de la gamme Astréa.

(4) Certaines banques prélèvent des frais lors de paiements ou de retraits à leurs distributeurs automatiques ; elles doivent en principe vous en informer par tout moyen avant l'opération. Ces frais restent à votre charge. Conversion au taux de change Mastercard, sans commission supplémentaire de la part d'Orange Bank.

(5) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).

(6) Si cette opération est demandée à un expert Orange Bank (par mail, téléphone, courrier, ou via « mes demandes » dans votre espace client), elle sera facturée 5 € (voir rubrique « Tenue de compte »).

(7) Taux et plafonds susceptibles de modifications.

(8) Taux nominal annuel brut à partir du 16/02/2023 avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux

Orange Bank - S.A. au capital de 800 775 712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex 572 043 800 RCS Bobigny - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - acpr.banque-france.fr.

Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07 006 369.

Les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entreprises du groupe Groupama agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.